

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 30 mars 2020 à 19h30. Le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska siège par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE et,
Messieurs LES CONSEILLERS,
Michel Viens,
Renaud Ouellet
Francis Boucher
Charles Montamat
Et Raymond Frève.

Est absent : Monsieur Yves Lapointe, conseiller.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Tous les membres présents du conseil forment le quorum.

Assiste également à la séance, par visioconférence, Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par Mme Nancy St-Pierre, mairesse. Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

31-03-2020

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 7 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Signé Nancy St-Pierre, mairesse

32-03-2020

LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

Il est proposé par Monsieur Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska l'adopte en laissant ouvert le point « varia » pour la séance.

Signé Nancy St-Pierre, mairesse

33-03-2020

ADOPTION DU RÈGLEMENT 255-2020 SUR LES TAUX DE TAXATION 2020

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et un projet de règlement ont été déposés à la séance extraordinaire du 18 mars 2020 annonçant l'adoption du règlement 255-2020 concernant les taux de taxation 2020;

Il est proposé par Monsieur Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte le règlement 255-2020 tel que déposé.

Celui-ci prévoit des modifications par rapport au règlement 253-2019. L'article concernant le taux d'intérêt y est notamment abrogé et les dates d'échéance précisées.

Ledit règlement est conservé dans le livre des règlements prévu cet effet.

Signé Nancy St-Pierre, mairesse

34-03-2020

FERMETURE DU PARC MUNICIPAL ATTENANT AU LOCAL DE L'OTJ

CONSIDÉRANT l'interdiction de tout rassemblement intérieur et extérieur contenu dans le décret 222-2020 du 20 mars dernier ;

CONSIDÉRANT la demande de l'agent Alain Morin, du poste de police de Saint-Pascal de fermer les parcs municipaux pour permettre aux agents de la paix d'intervenir en cas de rassemblement ;

CONSIDÉRANT QUE le 26 mars dernier, la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup a interdit l'accès aux parcs de jeux situés sur les terrains des écoles du territoire, jusqu'à nouvel ordre ;

Il est proposé par Monsieur Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska ferme le parc municipal situé à l'extérieur de l'OTJ, au 317, rue des Loisirs, jusqu'à nouvel ordre.

Signé Nancy St-Pierre, mairesse

35-03-2020

EMPRUNT : ADHÉSION À UNE MARGE DE CRÉDIT

Point reporté.

36-03-2020

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska, que la séance soit levée à 19h45.

Signé Nancy St-Pierre, mairesse

Nancy St-Pierre, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale